
Concept d'organisation spatiale

1. Localisation et positionnement de la MRC

La MRC de Deux-Montagnes est presque entièrement incluse à l'intérieur du territoire de la CMM, exception faite de la municipalité de Saint-Placide. La MRC est bordée à l'ouest par la MRC d'Argenteuil, au nord par la ville de Mirabel et à l'est par la MRC de Thérèse-De Blainville. Elle est bordée au sud par la rivière des Outaouais, le lac des Deux Montagnes et la rivière des Mille Îles. Elle partage ces grands plans d'eau avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges et les villes de Laval et de Montréal. La carte COS-1 montre le positionnement de la MRC au sein de la CMM et relativement aux régions administratives du Grand Montréal.

2. Concept d'organisation spatiale

Le concept d'organisation spatiale de la MRC figurant sur la carte COS-2 représente de manière schématique les principales composantes jouant un rôle dans l'aménagement et le développement du territoire. Cette représentation graphique des grandes orientations et de la vision de la MRC peut être retrouvée de manière plus fine dans le texte des différents chapitres du SAD.

Le concept se base notamment sur les assises du territoire autour desquelles s'orientent et s'appuient l'aménagement et le développement de ce dernier. Les différentes composantes du concept d'organisation spatiale regroupées sur la carte COS-2 mettent en avant les éléments structurants du territoire et le potentiel de développement du milieu. Elles permettent de résumer et d'illustrer la vision d'aménagement et de développement de la MRC de même que les interrelations soutenant les choix d'aménagement retenus au SAD.

2.1. Composantes du concept d'organisation spatiale

2.1.1. Zone agricole et pôle agrotouristique

La majeure partie du territoire terrestre de la MRC est sous affectation agricole. La qualité de la zone agricole de la MRC pour l'horticulture, sa proximité aux marchés métropolitains, ses caractéristiques paysagères remarquables et la diversité des produits qu'elle génère en font une destination agricole et touristique d'excellence. Force est toutefois de constater que la proximité urbaine engendre certains problèmes de cohabitation et se traduit par une sollicitation accrue de la zone agricole pour y réaliser des usages non agricoles. En outre, les terres agricoles de la MRC sont dispendieuses et très recherchées, ce qui favorise la spéculation foncière et complique inévitablement l'accès à la terre pour la relève.

La pérennité du territoire agricole de la MRC et la vitalité des exploitations agricoles qui l'occupent sont à la base du maintien et du développement d'une offre agrotouristique riche et diversifiée. Cette dernière s'articule en grande partie autour du Chemin du Terroir des Laurentides qui en sillonnant le territoire et en connectant ce dernier aux MRC voisines, permet aux touristes et aux excursionnistes de découvrir les attraits agrotouristiques régionaux de manière structurée. Le pôle agrotouristique de la MRC s'étend ainsi sur l'ensemble de l'arrière-pays de la MRC pouvant accueillir des activités agricoles et agrotouristiques.

Enjeux liés à la zone agricole et au pôle agrotouristique

- Utilisation prioritaire de la zone agricole à des fins agricoles.
- Viabilisation des exploitations agricoles par l'introduction de la valeur ajoutée à la ferme.
- Conservation des ressources naturelles et paysagères nécessaires au développement et à la mise en valeur de la zone agricole.
- Maintien d'un milieu de vie de qualité pour l'ensemble de la population résidant à l'intérieur ou à proximité de la zone agricole.
- Positionnement stratégique du principal pôle récréotouristique comme espace de transition entre le milieu urbanisé et celui se caractérisant par une ambiance champêtre.

Orientations liées à la zone agricole et au pôle agrotouristique

- Soutenir le développement et le dynamisme des activités agricoles en assurant la pérennité d'une base territoriale propice et dédiée à la pratique de l'agriculture.
- Faciliter la cohabitation des différents usages à l'intérieur de la zone agricole et créer les conditions favorables à une coexistence harmonieuse des milieux agricole et urbain.
- Protéger, renforcer et mettre en valeur les éléments significatifs du paysage rural tant à l'intérieur du milieu naturel qu'humanisé faisant partie de la zone agricole.
- Favoriser l'utilisation du plein potentiel productif du territoire par la diversification des formes d'agriculture afin d'accroître la sécurité et l'autonomie alimentaires des collectivités locales.
- Assurer la mise en valeur et la conservation du patrimoine agricole afin d'enrichir l'offre agrotouristique et l'expérience des visiteurs.

2.1.2. Zone urbaine, pôles et axes structurants

La zone urbaine de la MRC comprend plusieurs pôles de services et d'équipements qui se distribuent à travers l'ensemble de ses municipalités. Le principal centre urbain de la MRC se constitue de la partie urbaine des municipalités de Saint-Eustache, de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Ce dernier forme une trame quasi continue au sud-est du territoire qui englobe la majeure partie de la population de la MRC. D'autres centres urbains secondaires à l'échelle supralocale sont formés par la partie urbaine (ou semi-urbaine dans le cas de Saint-Placide) des autres municipalités plus à l'Ouest. Ces milieux concentrent l'essentiel de la population et des fonctions urbaines locales. On retrouve aussi à même la zone urbaine de la MRC, des pôles et des axes structurants comprenant des noyaux villageois, des pôles multifonctionnels et des points d'accès au réseau de transport en commun métropolitain.

La majeure partie de la zone urbaine de la MRC est déjà urbanisée de sorte que la disponibilité en espaces urbains vacants pour le développement immobilier est faible. De façon à favoriser un aménagement durable, mais aussi au regard des projections démographiques favorables et du vieillissement de la population, la poursuite du développement des milieux urbains de la MRC passe par l'optimisation de l'utilisation de l'espace urbain, c'est-à-dire par la consolidation (incluant la réutilisation) et la densification de cet espace, le tout dans le respect des caractéristiques et de la capacité de support des milieux.

Enjeux liés à la zone urbaine, aux pôles et aux axes structurants

- Gestion durable de l'expansion urbaine à travers la consolidation des périmètres d'urbanisation et le contrôle du développement à l'extérieur de la zone urbaine.
- Urbanisation optimale de l'espace propice au développement, à la requalification ou au redéveloppement, dans le respect des caractéristiques et des potentialités du milieu.
- Renforcement de l'attractivité des points d'accès au réseau de transport en commun métropolitain structurant, des pôles et des axes structurants à l'intérieur de la zone urbaine.
- Diversification de l'offre urbaine considérant le profil socioéconomique des collectivités de même que les potentialités ou les aménités environnementales du territoire.
- Amélioration des conditions du cadre bâti dans les secteurs urbains centraux, les noyaux villageois et les secteurs ruraux existants.
- Planification et gestion stratégique des fonctions économiques dans les pôles et les axes structurants.

Orientations liées à la zone urbaine, aux pôles et aux axes structurants

- Poursuivre le développement et la densification des fonctions urbaines dans la continuité des secteurs urbanisés à même les périmètres d'urbanisation tout en stimulant les opportunités de réutilisation ou de valorisation du tissu existant.
- Accroître la capacité d'attraction et de rétention du milieu urbain en travaillant à diversifier l'offre urbaine et à renforcer les pôles et les axes structurants.
- Participer au développement de secteurs résidentiels s'intégrant harmonieusement aux caractéristiques environnementales du territoire et propices à la mise en place ou à la consolidation d'ambiances conviviales et stimulantes.

2.1.3. Pôles industriels et pôles d'extraction en milieu urbain

Parmi les pôles économiques du territoire de la MRC figurent les pôles industriels ainsi que les pôles d'extraction en milieu urbain. Ces pôles illustrent les concentrations d'activités majoritairement industrielles ainsi que la disponibilité de ressources minérales de surface et souterraines sur le territoire. La consolidation de ces pôles d'activités ainsi que la recherche d'une cohabitation durable avec le milieu visent à contribuer à créer un territoire économique compétitif et attractif pour le développement et l'accueil des entreprises. La localisation de ces pôles au cœur du milieu urbanisé ainsi que les contraintes potentielles que ces activités peuvent occasionner sur l'environnement commandent d'assurer une cohabitation harmonieuse des usages sur le territoire afin de créer un milieu de vie de qualité et sécuritaire. Certains vestiges de l'activité extractive sont présents sur le territoire. La réinsertion des secteurs touchés dans la trame existante demeure un défi de taille. Notons à ce titre la présence d'un secteur en transition localisé dans la municipalité d'Oka, pour lequel une réflexion est en cours et vise à assurer sa réappropriation et sa réinsertion au milieu et au développement du territoire.

Enjeux liés aux pôles industriels et d'extraction en milieu urbain

- Disponibilité de terrains répondant aux besoins des entreprises et des entrepreneurs.
- Cohérence des milieux et capacité à incuber et à soutenir le développement de l'entrepreneuriat.
- Cohabitation durable des activités reliées à l'extraction de ressources minérales et leur réinsertion lorsque l'activité d'extraction cesse ou est abandonnée.
- Cohabitation harmonieuse des usages dans un milieu de vie de qualité et sécuritaire.

Orientations liées aux pôles industriels et d'extraction en milieu urbain

- Mettre en place les conditions nécessaires à l'accueil d'entreprises et au développement d'un pôle d'affaires synergique capables de créer des emplois durables et d'attirer talents et investissements.
- Encadrer l'exploitation des ressources minérales de façon à répondre aux enjeux d'acceptabilité sociale et pour faciliter la cohabitation des usages.
- Assurer la sécurité des personnes, des biens, des équipements et des infrastructures publiques, la qualité environnementale du milieu ainsi que la santé publique dans toutes les zones affectées par des contraintes tant naturelles qu'anthropiques.

2.1.4. Autoroute 640

L'autoroute 640 est la seule autoroute présente sur le territoire de la MRC. Sa présence structurante renforce les déplacements est-ouest dans la région et permet une connexion rapide entre les pôles d'intérêts de la MRC et la grande région métropolitaine via sa ramification avec le reste du réseau routier supérieur sur le territoire et avec certaines collectrices du réseau routier local. L'autoroute 640, à titre d'artère interrégionale, contribue à favoriser les échanges et le développement des pôles et des axes industriels et commerciaux de la MRC. Sa présence constitue également une fracture à même le territoire pouvant représenter un défi d'aménagement et de développement.

Enjeux liés au corridor de l'autoroute 640

- Capacité des principaux axes de communication à répondre aux besoins et aux aspirations de la collectivité locale et de la communauté des affaires.
- Renforcement de l'attractivité des points d'accès au réseau de transport en commun métropolitain structurant, des pôles et des axes structurants à l'intérieur de la zone urbaine.

Orientations liées au corridor de l'autoroute 640

- Maintenir ou même améliorer la capacité des réseaux routiers pour leur permettre d'assumer efficacement et d'une façon sécuritaire leurs différentes fonctions.
- Structurer et renforcer la fonction de porte d'entrée du carrefour 344/640 à des fins agrotouristiques et récréotouristiques et optimiser la sécurité des déplacements à l'intérieur de cette boucle terminale.
- Accroître la capacité d'attraction et de rétention du milieu urbain en travaillant à diversifier l'offre urbaine et à renforcer les pôles et les axes structurants.

2.1.5. Corridor de la route 344

Le corridor de la route 344 sert autant de colonne vertébrale pour les déplacements de la population résidente que d'axe récréotouristique d'importance pour la découverte du territoire. Ce corridor a également une fonction de soutien pour les différents volets de l'activité économique de la MRC. Le corridor de la route 344 comporte plusieurs portes d'entrée sur le territoire et permet aux excursionnistes de découvrir la vitalité et la diversité du territoire. Des paysages champêtres et d'autres plus urbains s'y succèdent alors qu'une foule d'activités de plein air, agrotouristiques et récréotouristiques s'y rattachent. Le corridor de la route 344 est donc un des éléments structurants autour duquel le développement de la MRC doit s'orienter et s'épanouir.

Enjeux liés au corridor de la route 344

- Amélioration de l'attractivité globale et de l'expérience proposée à l'intérieur du corridor de la route 344 pour la collectivité locale et les excursionnistes.
- Développement ou optimisation des principaux potentiels et produits récréo et agrotouristiques.
- Positionnement stratégique du principal pôle récréotouristique comme espace de transition entre le milieu urbanisé et celui se caractérisant par une ambiance champêtre.
- Capacité des principaux axes de communication à répondre aux besoins et aux aspirations de la collectivité locale et de la communauté des affaires.
- Attractivité et sécurité des déplacements à l'intérieur des corridors cyclables et interconnexions avec les réseaux des territoires avoisinants.

Orientations liées au corridor de la route 344

- Favoriser le développement et le soutien des activités récréotouristiques en priorisant le corridor de la route 344 comme axe principal de déploiement ou de consolidation.
- Assurer la mise en valeur et la conservation du patrimoine agricole afin d'enrichir l'offre agrotouristique et l'expérience des visiteurs.
- Maintenir ou même améliorer la capacité des réseaux routiers pour leur permettre d'assumer efficacement et d'une façon sécuritaire leurs différentes fonctions.
- Poursuivre le développement des corridors récréatifs attractifs et sécuritaires en privilégiant les interrelations avec les principaux pôles récréotouristiques locaux et infrarégionaux et les milieux de vie.
- Structurer et renforcer la fonction de porte d'entrée du carrefour 344/640 à des fins agrotouristiques et récréotouristiques et optimiser la sécurité des déplacements à l'intérieur de cette boucle terminale.

2.1.6. Sites d'intérêt esthétiques et écologiques

La MRC a identifié seize sites d'intérêt esthétiques et écologiques sur son territoire. Ces sites à protéger et à mettre en valeur peuvent se trouver en plein cœur d'une zone urbaine permettant aux citoyens de les côtoyer et de profiter de leurs bénéfices écologiques. Ils peuvent également se localiser à l'écart de la zone urbaine et offrir de belles perspectives paysagères à partir des routes ou des grands plans d'eau.

Enjeux liés aux sites d'intérêt esthétiques et écologiques

- Conservation, mise en valeur et connectivité des habitats fauniques ou-floristiques d'importance ou sensibles sur le territoire de la MRC.
- Intégration des ressources significatives du milieu naturel dans les choix d'aménagement et de développement du territoire.

Orientations liées aux sites d'intérêt esthétique et écologique

- Conserver, protéger et mettre en valeur les différents milieux naturels ayant une valeur environnementale, paysagère, sociale ou culturelle sur le territoire de la MRC.

2.1.7. Sites d'intérêt historique et patrimonial

Les sites d'intérêt historique et patrimonial regroupent les noyaux villageois ainsi que les lanières et les ensembles patrimoniaux de la MRC. Ces milieux rappellent l'histoire et se composent d'une concentration d'éléments patrimoniaux, distinctifs et identitaires du territoire. Les sites d'intérêt historique et patrimonial de la MRC ont vécu des pressions au fil des années et méritent une attention particulière pour renforcer leur positionnement et leur dynamisme. Le développement de la connaissance, la diffusion de cette connaissance et la mise en valeur de ces milieux contribuent à solidifier l'appartenance de la population au territoire et à la collectivité.

Enjeux liés aux sites d'intérêt historiques et patrimoniaux

- Amélioration de l'attractivité globale et de l'expérience proposée à l'intérieur du corridor de la route 344 pour la collectivité locale et les excursionnistes.
- Connaissance, diffusion, accessibilité et mise en valeur des différentes facettes de notre héritage régional que ce dernier soit de facture récente ou de tradition ancienne.
- Protection et mise en valeur du capital-paysage ainsi que des symboles de notre histoire et de notre patrimoine à l'intérieur des différents milieux et des différentes ambiances caractérisant le territoire de la MRC.

Orientations liées aux sites d'intérêt historiques et patrimoniaux

- Favoriser le développement et le soutien des activités récréotouristiques en priorisant le corridor de la route 344 comme axe principal de déploiement ou de consolidation.
- Protéger, conserver et mettre en valeur les sites d'intérêts historique et patrimonial.
- Participer à l'accessibilité, au développement et au soutien du tourisme et des activités culturelles dans le respect des particularités locales et régionales.
- Identifier des solutions concertées permettant d'assurer la pérennité et l'accessibilité de nos archives et ressources immatérielles.

2.1.8. Principal pôle récréatif

L'activité récréative et récréotouristique sur le territoire de la MRC est principalement concentrée au sein de ce pôle. En effet, on y retrouve notamment un parc national offrant de nombreuses activités et un accès au lac des Deux Montagnes, de même que le secteur du parc aquatique de Pointe-Calumet. Ces sites accueillent annuellement des centaines de milliers de personnes, provenant du territoire de la MRC et de l'extérieur.

Enjeux liés au principal pôle récréatif

- Développement ou optimisation des principaux potentiels et produits récréo et agrotouristiques.
- Positionnement stratégique du principal pôle récréotouristique comme espace de transition entre le milieu urbanisé et celui se caractérisant par une ambiance champêtre.
- Environnement attrayant et stimulant pour la consolidation et le développement de l'agrotourisme et du récréotourisme sur le territoire de la MRC.

Orientations liées au principal pôle récréatif

- Favoriser le développement et le soutien des activités récréotouristiques en priorisant le corridor de la route 344 comme axe principal de déploiement ou de consolidation.

2.1.9. Réseau express métropolitain (REM)

La venue du REM sur le territoire de la MRC et le développement des transports collectifs sont des éléments importants pour le développement économique de la région. Le REM comme réseau de transport en commun structurant joue un rôle majeur pour le transit quotidien et influence la gestion de l'urbanisation.

Enjeux liés au REM

- Efficience et efficacité de la desserte en transport collectif et actif et adéquation des facilités d'accueil pour l'intermodalité.
- Renforcement de l'attractivité des points d'accès au réseau de transport en commun métropolitain structurant, des pôles et des axes structurant à l'intérieur de la zone urbaine.

Orientations liées au REM

- Soutenir le développement de l'offre de transport collectif et actif au moyen d'un aménagement approprié du territoire encourageant une amélioration de l'efficacité et de la qualité de la desserte
- Poursuivre le développement des corridors récréatifs attractifs et sécuritaires en privilégiant les interrelations avec les principaux pôles récréotouristiques locaux et infrarégionaux et les milieux de vie.
- Accroître la capacité d'attraction et de rétention du milieu urbain en travaillant à diversifier l'offre urbaine et à renforcer les pôles et les axes structurants.

2.1.10. Prolongement de l'autoroute 13 et pression externe sur la circulation locale

La capacité du réseau routier supérieur à assumer ses différentes fonctions dont le transport efficace des marchandises et des personnes est un facteur important pour le développement régional. Régionalement, l'autoroute 640 assure un transport rapide sur l'axe est-ouest, mais aucun axe nord-sud n'est présent à l'ouest de l'autoroute 15 pour assumer le transport rapide des marchandises et le trafic de transit grandissant. Le prolongement de l'autoroute 13 a pour objectifs de donner un accès rapide au réseau autoroutier, d'assurer les échanges avec le secteur de l'aéroport de Mirabel, mais également, d'augmenter la sécurité sur le réseau routier local en rétablissant la hiérarchie globale du réseau et en rabattant la circulation de transit sur le réseau routier supérieur. De fait, le prolongement de l'autoroute 13 pourrait également permettre d'offrir une meilleure desserte en transport collectif via le réseau autoroutier et de favoriser la réduction du trafic de transit sur le réseau routier local.

Enjeux liés au prolongement de l'autoroute 13

- Capacité des principaux axes de communication à répondre aux besoins et aux aspirations de la collectivité locale et de la communauté des affaires.
- Efficience et efficacité de la desserte en transport collectif et actif et adéquation des facilités d'accueil pour l'intermodalité.

Orientations liées au prolongement de l'autoroute 13

- Maintenir ou même améliorer la capacité des réseaux routiers pour leur permettre d'assumer efficacement et d'une façon sécuritaire leurs différentes fonctions.
- Soutenir le développement de l'offre de transport collectif et actif au moyen d'un aménagement approprié du territoire encourageant une amélioration de l'efficacité et de la qualité de la desserte.

2.1.11. Grands plans d'eau et cours d'eau principaux

La rivière des Outaouais, le lac des Deux Montagnes et la rivière des Mille Îles côtoient la limite sud de la MRC. Ces grands plans d'eau ont forgé le développement du territoire et offrent maintenant un énorme potentiel récréotouristique. De nombreux adeptes de sports nautiques se déplacent annuellement vers la MRC afin d'accéder à l'eau et de pratiquer leurs sports favoris. Les rives des grands plans d'eau supportent un milieu de vie qui relate l'histoire du développement du territoire, accueillant d'abord des chalets saisonniers qui se sont au fil du temps transformés en résidences permanentes. Malgré le fait que presque l'ensemble des municipalités de la MRC borde un des grands plans d'eau, les accès à l'eau et les percées visuelles sur ces éléments structurants se font rares. Un travail de mise en valeur et de réappropriation du corridor nautique formé par les grands plans d'eau reste à faire.

Les rivières du Chêne et du Chicot à Saint-Eustache ainsi que le ruisseau Rousse à Oka sont les principaux cours d'eau intérieurs qui drainent le territoire de la MRC. Ces cours d'eau d'importance se jettent dans la rivière des Mille Îles et dans la Grande Baie du lac des Deux Montagnes. Ils apportent avec eux de nombreux polluants résultant notamment de la pratique de l'agriculture. Des efforts doivent être déployés afin d'améliorer la qualité environnementale de ces cours d'eau et de les mettre en valeur.

Enjeux liés aux grands plans d'eau et aux cours d'eau principaux

- Protection et mise en valeur de l'ensemble des composantes du réseau hydrographique.
- Conservation, mise en valeur et connectivité des habitats fauniques ou floristiques d'importance ou sensibles sur le territoire de la MRC.
- Intégration des ressources significatives du milieu naturel dans les choix d'aménagement et de développement du territoire.
- Résilience et adaptation du milieu liées aux contraintes environnementales et aux changements climatiques.

Orientations liées aux grands plans d'eau et aux cours d'eau principaux

- Conserver, protéger et mettre en valeur les différents milieux naturels ayant une valeur environnementale, paysagère, sociale ou culturelle sur le territoire de la MRC.
- Renforcer l'adaptation du territoire aux effets associés aux changements climatiques.

2.1.12. Potentiel de déplacement faunique et floristique

Les boisés, les lacs, les cours d'eau et les milieux humides offrent de nombreux bénéfices qui se calculent du point de vue environnemental, mais également social et économique. Dans une perspective de changements climatiques, il importe de maintenir et de renforcer les liens écologiques entre les différents milieux naturels, entre autres pour préserver la biodiversité et favoriser des chemins de migration pour la faune et la flore. Ces corridors écologiques à protéger et à créer peuvent avoir des répercussions positives notamment sur l'agriculture, le récréotourisme, la qualité de vie et la santé de la population. L'identification de corridors écologiques contribue à orienter les efforts de conservation, de protection et de mise en valeur des milieux naturels dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques.

Enjeux liés au potentiel de déplacement faunique et floristique

- Protection et mise en valeur de l'ensemble des composantes du réseau hydrographique.
- Conservation, mise en valeur et connectivité des habitats fauniques ou floristiques d'importance ou sensibles sur le territoire de la MRC.
- Intégration des ressources significatives du milieu naturel dans les choix d'aménagement et de développement du territoire.
- Résilience et adaptation du milieu liées aux contraintes environnementales et aux changements climatiques

Orientations liées au potentiel de déplacement faunique et floristique

- Conserver, protéger et mettre en valeur les différents milieux naturels ayant une valeur environnementale, paysagère, sociale ou culturelle sur le territoire de la MRC.
- Renforcer l'adaptation du territoire aux effets associés aux changements climatiques.

2.1.13. Composantes paysagères distinctives

Les percées visuelles identifiées sur la carte COS-2 offrent des perspectives sur les paysages variés de la MRC. Les collines Montérégiennes, les grands plans d'eau, les terrasses et les grands espaces agricoles sont autant d'éléments à mettre en valeur et autour desquels des efforts de conservation et d'aménagement peuvent se concentrer afin de maintenir ces richesses paysagères qui caractérisent le territoire et attirent la clientèle récréo et agrotouristique.

Enjeux liés aux composantes paysagères distinctives

- Protection et mise en valeur de l'ensemble des composantes du réseau hydrographique.
- Intégration des ressources significatives du milieu naturel dans les choix d'aménagement et de développement du territoire.
- Amélioration de l'attractivité globale et de l'expérience proposée à l'intérieur du corridor de la route 344 pour la collectivité locale et les excursionnistes.
- Développement ou optimisation des principaux potentiels et produits récréo et agrotouristiques.

Orientations liées aux composantes paysagères distinctives

- Conserver, protéger et mettre en valeur les différents milieux naturels ayant une valeur environnementale, paysagère, sociale ou culturelle sur le territoire de la MRC.
- Favoriser le développement et le soutien des activités récréotouristiques en priorisant le corridor de la route 344 comme axe principal de déploiement ou de consolidation.
- Assurer la mise en valeur et la conservation du patrimoine agricole afin d'enrichir l'offre agrotouristique et l'expérience des visiteurs.

2.1.14. Carrefour 344/640

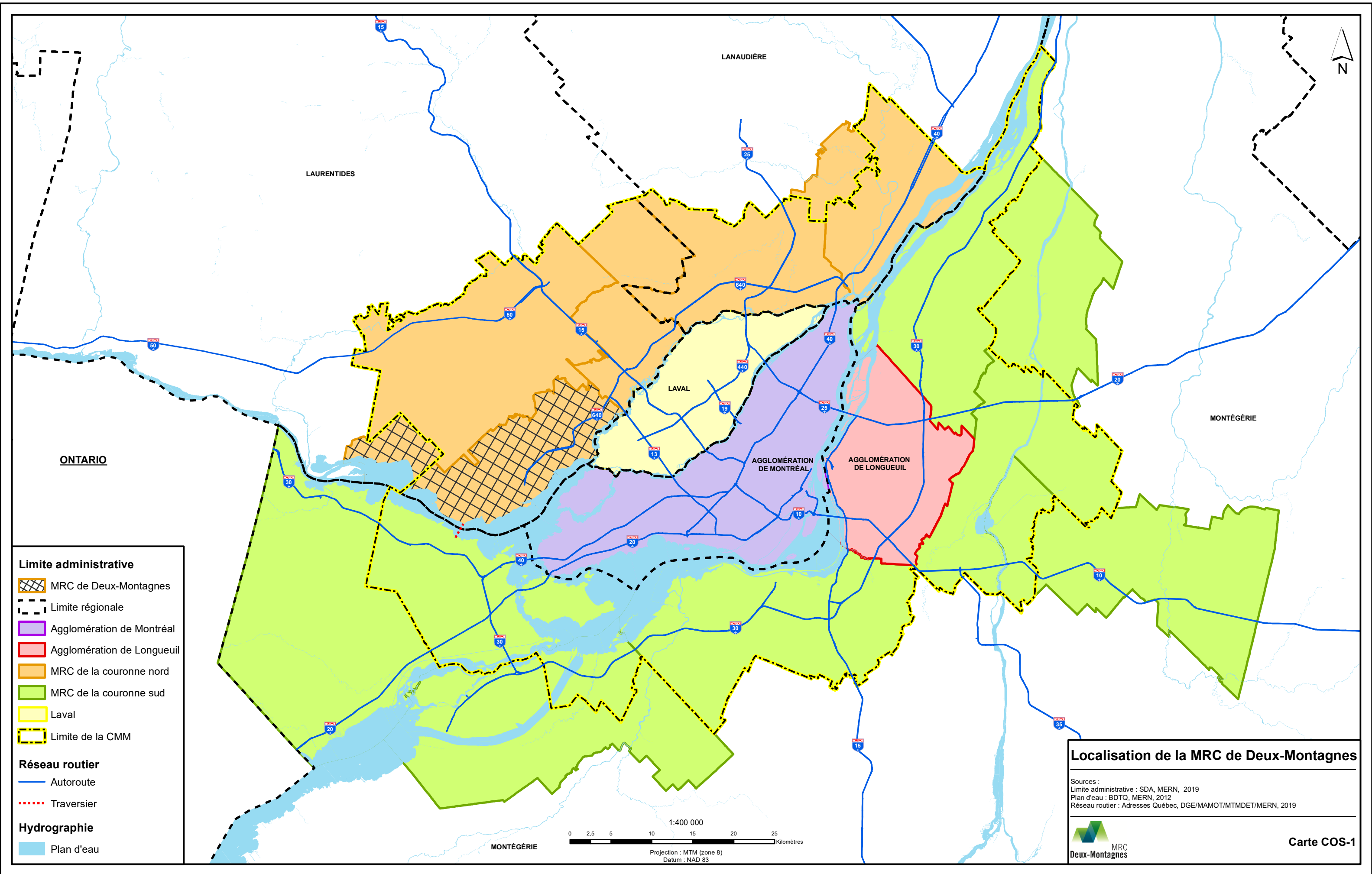
Le carrefour 344/640 situé dans le secteur entourant l'intersection de l'autoroute 640 et de la route 344 est un lieu stratégique pour partir à la découverte du territoire de la MRC. Des axes de découverte des particularités récréotouristiques, agrotouristiques et des principaux centres urbains convergent vers ce lieu. Un effort d'aménagement visant à faire ressortir la richesse et le pouvoir d'évocation du milieu doit être poursuivi afin de mettre en valeur ces différents axes de découverte du territoire.









Enjeux liés au carrefour 344/640

- Positionnement stratégique du principal pôle récréotouristique comme espace de transition entre le milieu urbanisé et celui se caractérisant par une ambiance champêtre.
- Développement ou optimisation des principaux potentiels et produits récréo et agrotouristiques.
- Capacité des principaux axes de communication à répondre aux besoins et aux aspirations de la collectivité locale et de la communauté des affaires.

Orientations liées au carrefour giratoire 640/344

- Assurer la mise en valeur et la conservation du patrimoine agricole afin d'enrichir l'offre agrotouristique et l'expérience des visiteurs.
- Structurer et renforcer la fonction de porte d'entrée du carrefour 344/640 à des fins agrotouristiques et récréotouristiques et optimiser la sécurité des déplacements à l'intérieur de cette boucle terminale.



- Limite administrative**
-  MRC de Deux-Montagnes
 -  Limite régionale
 -  Agglomération de Montréal
 -  Agglomération de Longueuil
 -  MRC de la couronne nord
 -  MRC de la couronne sud
 -  Laval
 -  Limite de la CMM

- Réseau routier**
-  Autoroute
 -  Traversier

- Hydrographie**
-  Plan d'eau

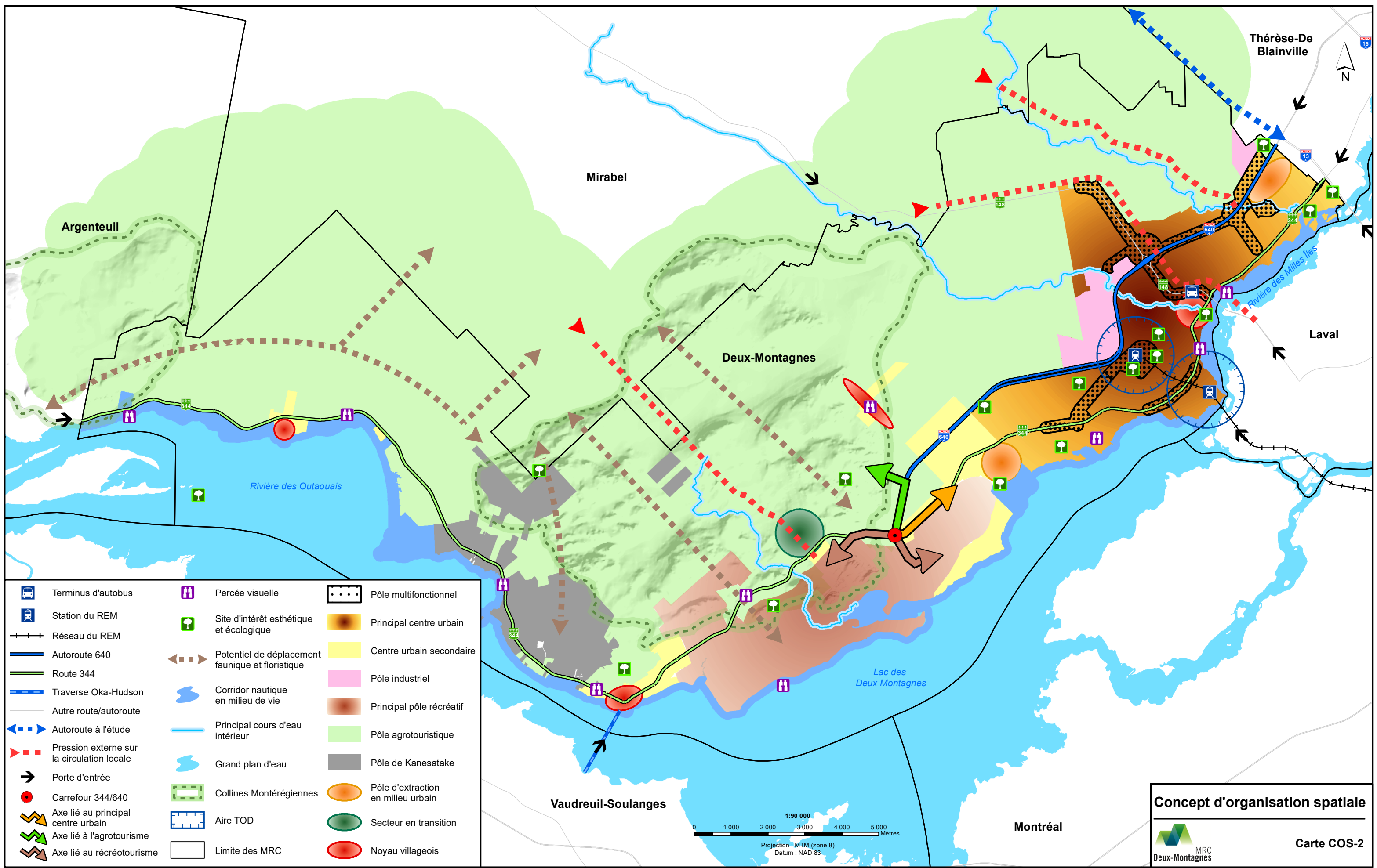
Localisation de la MRC de Deux-Montagnes

Sources :
 Limite administrative : SDA, MERN, 2019
 Plan d'eau : BDTQ, MERN, 2012
 Réseau routier : Adresses Québec, DGE/MAMOT/MTMDET/MERN, 2019



Carte COS-1

1:400 000
 0 2,5 5 10 15 20 25
 Kilomètres
 Projection : MTM (zone 8)
 Datum : NAD 83



- | | | |
|--|--|------------------------------------|
| Terminus d'autobus | Percée visuelle | Pôle multifonctionnel |
| Station du REM | Site d'intérêt esthétique et écologique | Principal centre urbain |
| Réseau du REM | Potentiel de déplacement faunique et floristique | Centre urbain secondaire |
| Autoroute 640 | Corridor nautique en milieu de vie | Pôle industriel |
| Route 344 | Principal cours d'eau intérieur | Principal pôle récréatif |
| Traverse Oka-Hudson | Grand plan d'eau | Pôle agrotouristique |
| Autre route/autoroute | Collines Montérégiennes | Pôle de Kanesatake |
| Autoroute à l'étude | Aire TOD | Pôle d'extraction en milieu urbain |
| Pression externe sur la circulation locale | Limite des MRC | Secteur en transition |
| Porte d'entrée | Noyau villageois | |
| Carrefour 344/640 | | |
| Axe lié au principal centre urbain | | |
| Axe lié à l'agrotourisme | | |
| Axe lié au récréotourisme | | |